

Un rapport et un congrès

Gaston Bernier

Volume 47, Number 2, April–June 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032589ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032589ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bernier, G. (2001). Un rapport et un congrès. *Documentation et bibliothèques*, 47(2), 51–51. <https://doi.org/10.7202/1032589ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Un rapport et un congrès

L'actualité automnale sera marquée par la recherche de consensus ou de convergence dans deux domaines en grande partie étrangers l'un à l'autre ; l'un concerne la langue française et toute la société québécoise, l'autre intéresse le milieu documentaire et ses tendances vers l'unité et l'univocité.

Si l'on regarde de près le rapport Larose, mieux, *Le Français, une langue pour tout le monde* (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec 2001, 285 p.), on constatera que l'apport possible de la lecture et des bibliothèques à la qualité de la langue y tient la portion congrue. Il en va de même pour le monde des médias, presse, radio et télévision confondues. Somme toute, les commissaires, qui ont pourtant ratissé large, ont passé sous silence un secteur qui pourrait contribuer à améliorer l'état de la langue française, ici au Québec et ailleurs au Canada.

On peut concéder que bien des secteurs du chantier langagier échappent sinon à la compétence des associations professionnelles du moins à leurs préoccupations immédiates et quotidiennes. Ainsi, devrait-il en aller du contexte constitutionnel, des méthodes d'enseignement, des aménagements linguistiques possibles. Toutefois, les sujets abordés concernent toute la cité et tous les citoyens.

Au demeurant, le monde de la documentation, particulièrement le réseau des bibliothèques publiques, a un important rôle à jouer à l'égard de la langue parlée et écrite. Tout le monde s'entend pour dire que la lecture et les livres sont des éléments qui expliquent bien souvent l'aisance à rédiger et à parler. Or, les bibliothèques, même si elles ne sont pas les seuls intervenants susceptibles d'un apport en la matière, pourraient contribuer à l'effort généralisé que recommandent les commissaires regroupés derrière monsieur Larose. On pourrait lancer également une hypothèse supplémentaire : la lecture d'ouvrages pensés et écrits en français aurait une influence bienfaisante sur la langue des Québécois. Les traductions, souvent exécutées à la six-quatre-deux, contribuent à officialiser des tournures boiteuses, quand elles n'en sont pas à la source. Aussi, sans qu'il soit question d'ostraciser

les traductions, toujours utiles, on pourrait, autant que faire se peut, publiciser la littérature et la documentation produites au départ en langue française et en favoriser la lecture.

Les auteurs du rapport Larose signalent (p. 92-93) un créneau que les associations devraient s'efforcer d'occuper : celui de la clarification de la langue du secteur qui est le leur. On a tous à l'esprit des mots qui ont cours et que l'on devrait s'efforcer de remplacer : les mots « client », « classification », « filière », « transaction », « littérature », etc., utilisés en lieu et place de lecteur, de classement, de classeur, de prêt et de documentation. On connaît tous le flottement qui entoure certaines pratiques : la tendance à mettre un trait d'union dans l'expression « en ligne », celle d'abréger le mot numéro en mettant un point après « no ». Et puis, il y a toutes les nouvelles réalités, souvent d'origine américaine, qu'il faudrait nommer en français et de manière acceptable pour l'ensemble des locuteurs : le *downloading*, la *push technology* ... En somme, les associations laurentiennes et leurs membres ont là tout un chantier à explorer et tout un exercice de remue-méninges à mener. Peut-être pourraient-elles étudier la possibilité de mettre sur pied un comité (virtuel, sympathique ou électronique) de terminologie.

En la matière, on peut s'attendre à ce que les efforts envisagés se révèlent décevants. Les locuteurs sont toujours les vrais propriétaires de leur langue, ils l'utilisent sans se préoccuper des conseils et des normes que les grammairiens ou les lexicographes pourraient proposer. Ils la parlent d'instinct, pourrait-on dire, et de surcroît les règles ont actuellement mauvaise presse. Cependant, il est des personnes dont c'est précisément le métier de parler et d'écrire, de rédiger des messages publics ou des rapports, et eux devraient faire preuve de savoir-faire, rester en alerte et contribuer à une évolution rationnelle de la langue commune, une langue qui serait le produit d'une convergence communautaire et sociétale.

Si la langue est la résultante de nombreuses interrelations, de multiples facteurs et d'intervenants, on peut dire qu'il n'en va pas autrement du monde de la

documentation, secteur plus spécialisé et moins complexe qu'une société globale.

Les membres de l'ASTED sont appelés, à l'occasion du congrès de novembre, à réfléchir sur le concept de « convergence ». Même les profanes et les observateurs un tant soit peu avertis peuvent observer que les pratiques bibliothéconomiques ont évolué au cours des siècles passés, qu'elles continueront de le faire à l'avenir en intégrant et en assimilant les techniques du temps, les connaissances nouvelles de même que les courants de pensée et les modes, et, parallèlement, en passant aux profits et pertes les méthodes et usages surannés. Somme toute, documentalistes et bibliothécaires, s'ils sont sensibles à la conjoncture, devraient retrouver un champs de pratique caractéristique et unifié, mais jamais sclérosé ou fixé éternellement.

Si le phénomène de convergence est observable dans le milieu documentaire comme dans celui de la langue, on peut aussi espérer qu'on y arrivera en matière de fusion et d'administration municipale. Aussi le Comité de rédaction est-il heureux de publier les réflexions de Jean-Marc Alain sur sa vision de la convergence et un article de Stéphane Legault portant sur les fusions en cours dans le monde municipal et leur impact sur les bibliothèques. On peut espérer que les regroupements envisagés seront, une fois passées les parties de souque à la corde ou de bras de fer, une occasion favorable à l'établissement de nombreuses « grandes » bibliothèques. En poussant à peine le bouchon un peu loin, on peut souligner la valeur exemplaire, au titre de la convergence, d'un phénomène ancien, mais de mieux en mieux administré et structuré, le bénévolat, thème de l'article de Denis Couture.

Bonne lecture et rendez-vous à la prochaine livraison.

Gaston Bernier